RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01626
Numéro SIREN : 443 451 554
Nom ou dénomination : ABLOC CONSTRUCTION RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt 8055

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABLOC CONSTRUCTION RENOVATION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1654 Bd Marius Bremond 13170 LES PENNES MIRABEAU

Numéro SIRET * 44345155400028

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092021 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092020 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	17 350	012		17 350	17 350
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	5 463	016	5 463		
	Immobilisations corporelles *	028	64 426	030	27 681	36 745	45 732
	Immobilisations financières * (1)	040	49	042		49	49
	Total I (5)	044	87 288	048	33 144	54 144	63 131
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 151	066		2 151	2 000
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	499 908	070	35 512	464 396	465 025
	Créances (2) — Autres * (3)	072	47 644	074		47 644	31 068
	Valeurs mobilières de placement	080	11 026	082		11 026	8 978
	Disponibilités	084	11 776	086		11 776	12 139
	Charges constatées d'avance *	092	1 012	094		1 012	552
	Total II	096	573 516	098	35 512	538 005	519 762
	Total général (I+II)	110	660 804	112	68 656	592 148	582 892

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	7 500
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	750	750
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	142 773	127 608
	Résultat de l'exercice	136	66 528	110 166
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	217 552	246 023
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	35 461	44 502
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	133 848	46 500
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	100 923	163 548
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 17 406)	172	104 364	82 319
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	374 597	336 869
	Total général (I + II + III)	180	592 148	582 892

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	25 570
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 185
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Dossier N° 000010 en Euros

certifié conforme le 15 février 2022

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

En application de l'article L. 123-16-1 du code de commerce introduit par l'ordonnance n°2014-86 du 30 janvier 2014, et par dérogation aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 123-12 qui dispose que les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe qui forment un tout indissociable, la société est dispensée d'établir une annexe, mais elle doit toutefois mentionner les informations suivantes.
En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

		Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :		35 461
- Emprunts et Dettes auprès des ets crédit	35 461	
Total		35 461

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		663
Intérêts des emprunts non échus	663	
Total (1)		663

Engagements reçus

NEANT

ABLOC CONSTRUCTION RENOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1654 Boulevard Marius Bremont
13170 LES PENNES MIRABEAU
443451554 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
du 1er Février 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 66 528.18 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 528.18€ €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur de	142 773.41 €
Pour former un bénéfice distribuable de	209 301.59 €
A titre de dividendes à l'associé unique:	30 000.00 €
Soit 60€ par part	
Le solde, au compte report à nouveau	179 301.59 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 187 551.59€.

Conformément au 2O de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est précisé que chaque associé aura la possibilité au moment de déclaration d'impôt sur le revenu de choisir entre :

- L'application du prélèvement forfaitaire unique au taux de 12.8% sana abattement possible sur les dividendes perçus
- L'intégration des dividendes dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec l'application d'un abattement de 40 %

PC

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er Février 2022.

DIVIDENDE BRUT	PRELEVEMENTS NET SOCIAUX	ACOMPTE IMPOT SUR LE REVENU	DIVIDENDE A VERSER
30 000 €	5160 €	3 840 €	21 000 €

- Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
2020	*77500 €*	*0*	*0*
2019	*60 000 €*	*0*	*0*
2018	*60 000 €*	*0*	*0*
		0	*0*

Décision de l'associé unique du 1er Février 2022

Certifié conforme
Le Président

